



Demandeurs désireux de transférer au Nouveau-Brunswick

(Membres d'une autre province n'ayant jamais été inscrits au Nouveau-Brunswick)

Étape 1

- Pour procéder à votre demande d'inscription au Nouveau-Brunswick, rendez-vous sur le site www.anblpn.ca, sur l'onglet Inscription, sélectionnez **Connexion** et cliquez sur **S'inscrire**, sélectionnez **Transfer – Votre Candidature**. Remplissez le formulaire de demande. Vous pouvez sauvegarder ce formulaire jusqu'à ce que vous ayez tous les documents requis, puis le soumettre.

Les documents suivants doivent être **téléchargés** dans le formulaire de demande avant que vous puissiez soumettre votre demande.

- Preuve de nom - Acte de naissance et acte de mariage (le cas échéant)
- Vérification du casier judiciaire en cours auprès du poste de police ou de la GRC de votre localité ou en ligne à l'adresse <https://pages.sterlingbackcheck.ca/landing-pages/a/anblpn/>
- Diplômés en soins infirmiers auxiliaires du Québec seulement - vous devez télécharger dans votre demande une copie de votre relevé de notes officiel pour les soins infirmiers auxiliaires.
- Remplissez et envoyez le formulaire de vérification de l'inscription et soumettez-le à la juridiction (province) où vous êtes actuellement inscrit. La juridiction transmettra le formulaire de vérification de l'inscription à l'AIAANB une fois rempli.
- Vérification des heures travaillées - vous devrez télécharger des copies de documents signés par vos anciens employeurs concernant les heures travaillées afin de prouver que vous avez travaillé 1 000 heures en tant qu'IAA au cours des cinq dernières années. Un formulaire téléchargeable est disponible sur le site Web sous l'onglet Applicants - Transferts.

Deuxième étape

Lorsque votre demande est prête à être soumise, en cliquant sur le bouton "**Soumettre**", une facture de 115,00 \$ pour les frais de traitement de la demande sera créée dans votre compte. Cette facture devra être payée avant que votre demande ne soit traitée.

Troisième étape

Complétez le module de jurisprudence de l'AIAANB en ligne. Veuillez consulter le Guide de référence de la jurisprudence. Le coût est de 40,00 \$ et le lien vers le guide et le module vous seront envoyés par courriel. La facture pour le module sera sur votre compte. **Veillez envoyer une copie de votre certificat par courriel à lpninfo@npls.ca.**

Étape 4

Après avoir reçu la vérification de l'inscription et le certificat de jurisprudence, votre demande sera traitée. Si des informations supplémentaires sont nécessaires, l'AIAANB vous enverra un courriel. Une fois toutes les informations reçues, une décision vous sera transmise par e-mail.

Étape 5

Une fois la demande approuvée, une facture pour les frais d'inscription sera appliquée à votre compte. Lorsque la facture sera payée, vous trouverez votre licence et votre reçu sur la page d'accueil de votre compte.

Veillez noter que l'année d'enregistrement de l'ANBLPN est du 1er décembre au 30 novembre.

Votre demande de transfert expirera 6 mois après la date de soumission. Si cela se produit, vous devrez recommencer le processus de demande (y compris le paiement des frais de demande).